

# MULLSAENS



*Bulletin Municipal*  
*Avril Mai et Juin 2018*

## SECRETARIAT DE MAIRIE

### Accueil du public



le Mardi de 16 à 19 h  
**Permanence des Elus**  
le vendredi de 18 à 19 h.

Pour rencontrer le maire  
ou un adjoint,  
prendre rendez-vous  
avec le secrétariat.

02 54 87 34 73

ou

[marie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:marie.mulsans@wanadoo.fr)

### Quelques numéros utiles:

#### **Syndicat scolaire de Maves**

02 54 87 31 18

#### **Val D'eau**

02 54 81 40 84

ASTREINTE

06 88 84 05 30

#### **Les Portes de l'emploi à MER:**

- Le lundi de 14 h à 17 h
  - Le mercredi de 9 h à 12 h
- 02 54 81 37 69

#### **Assistante sociale:**

02 54 55 82 82

#### **Sapeurs-Pompiers :**

18 ou 112

#### **Gendarmerie :**

02 54 81 41 20 ou le 17

#### **SAMU :**

15

#### **Conciliateur de Justice:**

02 54 81 40 80

(prendre rendez-vous à la Mairie de Mer)

# Cérémonie des Vœux

*C'est devant une salle des fêtes comble que le Maire, Janick GERBERON, entouré de ses conseillères et conseillers à présidé la cérémonie des vœux.*

**Tout d'abord**, présentation d'Audrey CORREIA nouvelle secrétaire de mairie qui succède à Martine LE GROUIEC, laquelle a fait valoir ses droits à la retraite.

## **Puis ce fut l'énoncé du bilan 2017:**

- \* Réfection du Chemin Blanc en coordination avec la commune de Suèvres
- \* Nettoyage du clocher de l'église qui a permis de retirer plus de 2 tonnes de fiente de pigeons et la mise en place de picots anti-pigeons au niveau des ouvertures du clocher et sous le caquetoire.
- \* Aménagement de la partie commune du lotissement « Les Carreaux » qui sera finalisé après intégration au domaine public (démarche en cours)
- \* Contribution à la finalisation du chantier du lotissement route de Blois près de la mairie avec transmission des dossiers de location à « Terres de Loire Habitat »
- \* Exposé des travaux du centre bourg qui se poursuivront en 2018.

## **Actions pour 2018:**

- \* Remplacement des canalisations d'eau potable et dernières extensions du réseau assainissement
- \* Enfouissement du réseau électrique et mise en place du nouvel éclairage public avec des lampes LED
- \* Réhabilitation totale de la station d'épuration par le syndicat Val d'eau
- \* Travaux de voirie dans le lotissement proche de la mairie
- \* Réfection du parking de la salle des fêtes avec mise en place d'un éclairage et transfert des conteneurs (verre, papier, plastique) sur ce même parking avec un système de vidéo-surveillance afin d'éviter les **dépôts sauvages**
- \* Reprise de la concertation pour la création de la commune nouvelle
- \* Étude de la modification du carrefour route de Blois - rue des Carrières - rue des Claires.

Le Maire remercie l'auditoire de sa patience et de sa compréhension suite aux désagréments causés par les travaux passés et à venir.

Après avoir répondu aux questions de l'assistance, tout le monde se rassemble autour du verre de l'amitié.....



# Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2018 :

## INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, une indemnité est allouée au Receveur Municipal pour son concours en matière de finances communales, selon la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder au receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 50 % , de lui accorder également l'indemnité de confection de documents budgétaires prévue au taux maximum par les textes, ces indemnités seront automatiquement reconduites pour les années suivantes sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération et sauf délibération contraire.

## ENGAGEMENT CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

A compter du 1er janvier 2018, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2018, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation express du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose une ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2018 à hauteur de vingt- cinq pour cent (25 %) des crédits ouverts par chapitre d'investissement 2017 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition relative aux ouvertures de crédits pour les quatre premiers mois de l'exercice 2018.

## TRAVAUX LOGEMENT

Un devis est demandé auprès de la société Maçonnerie du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le devis de l'entreprise Maçonnerie du Val de Loire pour un montant de 1 820.48 €HT soit 2 184.58€TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## CONVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le projet de modification du carrefour de la route de Blois, rue des Claires et rue des Carrières ainsi que la réfection des trottoirs route de Blois.

L'estimation de ce projet s'élève à 100 902.00€HT.

Ces travaux ayant lieu sur le domaine public départemental, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher afin de permettre la récupération du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à cosigner cette convention avec le Conseil Départemental de Loir et Cher.

## FORMATION SITE INTERNET « MACOMMUNE »

Monsieur le Maire présente le devis de formation à l'utilisation du site internet de la commune de Mulsans par la société LOGIPRO.COM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' accepter le devis de l'entreprise LOGIPRO.COM pour un montant de 150.00€HT soit 180.00€TTC et d' autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC DU LOT 52 LOTISSEMENT « LES CARREAUX »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait d'acquérir le terrain du lotissement « Les Carreaux » situé rue Neuve à Mulsans cadastré section YD n°52.

Le Maire a donc proposé aux cinq copropriétaires de rétrocéder ce lot à la commune de Mulsans afin de prendre en charge son aménagement et son entretien.

Les cinq propriétaires ayant donné leur accord verbal, le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d' autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec maître Munier, notaire à Mer, en vue de cette acquisition et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## CONTRAT ASSURANCE DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur le 18 mai 2017 et il explique la nécessité d'assurer ce nouvel équipement.

La SMACL a été consultée, celle-ci a adressé une proposition couvrant tout sinistre de type « vol et actes de vandalisme » d'un montant de 78.04€TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de la SMACL d'un montant de 78.04€TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX- CARREFOUR ROUTE DE BLOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au bureau d'études Gérard WAGNER une réévaluation de l'estimation sommaire des travaux d'aménagement du carrefour route de Blois.

L'estimation de ce projet s'élève donc, à 55 744.55€HT.

Un dossier de subvention est demandé auprès des services de l'Etat en vue d'obtenir une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat (DETR).

### REQUÊTE DE MONSIEUR RICHARD ODE :

Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier reçu de Monsieur Richard ODE concernant l'évacuation de ses eaux pluviales.

Une réponse lui sera adressée afin de trouver les améliorations que nous pouvons apporter pour l'évacuation de ses eaux pluviales.

### TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING SALLE DES FÊTES :

La tranchée a été réalisée ainsi que la pose du mât et de la borne par la société Eiffage.

La société Dupuy interviendra à la suite pour le déroulage du câble et la pose d'une minuterie.

## Séance du 13 mars 2018 :

### DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Mulsans souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- \* de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Loir-et-Cher.

### TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales votés en 2017.

La recette de fonctionnement est de 104 159€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décident d'appliquer les mêmes taux pour l'année 2018, soit :

- \* 9,04 % le taux de la taxe d'habitation,
- \* 12,04 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- \* 38,72 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2018.

### DETECTEUR DE PRESENCE EXTERIEUR AVEC UNE MINUTERIE PARKING SALLE DES FETES

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, un détecteur de présence extérieur avec une minuterie sur le parking de la salle des fêtes.

La société DUPUY propose un devis comprenant la fourniture, la pose et le raccordement d'un détecteur de présence extérieur avec une minuterie du parking de la salle des fêtes pour un montant de 1 037.77€HT soit 1 245.32€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le devis et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture afférente à ces travaux.

### FESTIVITES DU 14 JUILLET 2018 : SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du rapprochement entre les communes de la Chapelle-Saint-Martin, Villexanton et Mulsans, les festivités du 14 juillet 2018 se dérouleront à la Chapelle-Saint-Martin.

La part du coût du feu d'artifice qui sera tiré par la société PYROFETES s'élève à 1 236.00€ TTC pour la commune de Mulsans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- \* décide de retenir cette offre pour un montant de 1 236.00 € TTC,
- \* autorise le Maire à signer le bon de commande et tout document se rapportant à ce dossier.

../..

## MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'article R. 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les plafonds de redevances mentionnés au présent article évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier »

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune.

La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 203 euros pour 2018.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- \* autorise le Maire à émettre un titre de recettes au compte 70323 pour l'année 2018, le titre de recette sera émis pour une somme totale de 203.00€ au débiteur ENEDIS.

## TRAVAUX DE CREATION D'UNE TRANCHEE DRAINANTE ET D'UN BASSIN D'INFILTRATION RUE DES CARRIERES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation des entreprises.

Quatre entreprises ont remis une offre :

- \* COLAS pour un montant de 52 540.80€HT
- \* TAE pour un montant de 43 440.00€HT
- \* VERNAT TP pour un montant de 49 797.37€HT
- \* VERNEJOLS pour un montant de 56 725.25€HT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'estimation du maître d'œuvre ECMO se situe à 48 545.00€HT

Au regard des critères de jugement et d'après l'analyse qui a été faite par le maître d'œuvre ECMO, le maire propose de retenir l'entreprise TAE pour un montant de 43 440.00€HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- \* décide de retenir l'entreprise TAE pour un montant de 43 440.00€HT soit 52 128.00€HT
- \* autorise le Maire à signer le devis et tous documents se rapportant à ce dossier.

## CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, compte tenu de l'accroissement d'activité, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi. Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération n°2017-046 en date du 19 septembre 2017 pour une durée de 21 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine à compter du 01 avril 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un agent doit être obligatoirement affilié à la CNRACL par sa collectivité employeur en cas de nomination en qualité de titulaire ou de stagiaire sur un emploi à temps complet ou non complet d'une durée hebdomadaire égale ou supérieure à 28 heures (seuil d'affiliation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- \* d'adopter la proposition du Maire
- \* de modifier ainsi le tableau des emplois,
- \* d'affilier l'agent à la CNRACL
- \* d'inscrire au budget les crédits correspondants

## Association Familles rurales de Villexanton :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale statutaire de l'Association Familles Rurales de Villexanton qui se tiendra le mardi 20 mars à 19h00 à la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine.

## Nouvelle statue de la Marianne :

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre de Fabrice GLOUX concernant le nouveau buste de la Marianne à l'effigie de Marie-Amélie LE FUR.

L'acquisition de ce buste s'élève à 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire l'acquisition de ce buste.

# Repas des Anciens

Nous étions 39 convives ce samedi 3 mars 2018 à bénéficier de la générosité de la commune autour d'un repas convivial offert par la mairie.



Après une brève allocution du Maire qui a permis de présenter notre nouvelle secrétaire Audrey CORREIA ainsi que notre nouvel agent communal Céline CHESNEAU, la dégustation pouvait commencer... permettant d'apprécier la saveur et le raffinement des plats proposés par Mr et Mme BUSSON, traiteur au Villiers, le tout accompagné de vins sélectionnés par le Président Mr Paul BOUILLON.



La doyenne Mme Fr. MOYER et le doyen Mr D. BOURGOUIN ont reçu des mains du Maire une composition florale et une bouteille d'un bon cru.



Repu et satisfait du repas et de l'ambiance chacun se donna rendez-vous l'année prochaine....

erci à la commune.

# INCIVILITÉS



*Dans la salle des fêtes l'ambiance était explosive.*

*Ambiance explosive à la salle des fêtes, ou on a grimpé aux rideaux!!!!*

*Ils n'ont pas résisté..*

*Cependant, les dégâts ont été maquillés avec le plus grand soin pour passer inaperçus lors de l'état des lieux de sortie.*



*Vol de plaque d'écoulement des eaux pluviales sur le territoire communal, surement pour en faire un porte-clés!!*

# TRAVAUX



## \* LAGUNAGE:

La réfection complète du lagunage s'est déroulée conformément aux prévisions malgré les conditions météorologiques défavorables.

La mise en service est prévue dans le courant du 2ème trimestre 2018 alors que le nettoyage des bassins et l'épandage des boues se déroulera durant l'été.

Coût: 180 000€ financé à 100% par Val d'Eau.

## \* RÉSEAU D'EAU POTABLE:

Les canalisations du réseau d'eau potable du bourg seront remplacées par l'entreprise VERNAT.

Pendant les 3 mois de travaux, la circulation sera perturbée.

Merci d'avance de votre compréhension.



## \* RÉSEAU ÉLECTRIQUE:

Les travaux de raccordement électrique avancent régulièrement. Il s'agit d'un travail long et méticuleux qui permettra de supprimer les anciennes installations électriques pour les remplacer par de nouveaux candélabres équipés de lampe LED.

Un équipement spécifique permettra un raccordement direct aux illuminations de Noël.



# DÉFIBRILLATEUR



L'achat et l'installation du défibrillateur automatique externe (DAE) dans la cour de la salle des fêtes, a été logiquement suivi d'une séance de formation à son utilisation.

Celle-ci n'a malheureusement réuni qu'une vingtaine de personnes à la salle des associations de la Chapelle-Saint-Martin.

Coordonnée par Laurent MALLET, chef du centre de Talcy et Gaël YVON, chef de centre de la Chapelle-Saint-Martin.

Cette démonstration très vivante et participative a permis de découvrir pour beaucoup les gestes de premier secours à faire et ne pas faire.

1. Rappel des numéros d'urgence
2. Quand et comment contacter les secours
3. Renseignements à donner lors d'un appel.
4. Rappel de la PLS (position latérale de sécurité)
5. Technique de massage cardiaque
6. Utilisation du DAE



Chacun a pu participer activement à ces exercices et prendre conscience de la nécessité d'une bonne maîtrise de ces gestes pour être efficace en situation réelle, là où le stress peut faire perdre une partie de ses moyens. Chacun, peut améliorer ses compétences grâce au PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), formation de 7 heures assurée par les sapeurs-pompiers du Loir-et-Cher avec mise en situation.

Pour vous inscrire: [www.udsp.41.fr](http://www.udsp.41.fr)

<p><b>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</b></p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p><b>15 SAMU</b></p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p><b>17 POLICE SECOURS</b></p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p><b>112</b></p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p><b>18 SAPEURS-POMPIERS</b></p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p><b>114</b></p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>

## LA NEIGE A MULSANS

Un épisode neigeux a modifié les conditions de circulation dans le village et ses hameaux, c'est l'occasion de dire un grand merci à Michaël GUILLARD pour son intervention efficace de déneigement et à Suzy GERBERON qui a assuré avec rigueur et ponctualité la distribution de la Nouvelle République.  
Merci à vous deux.

## INTERNET A MULSANS

Les travaux réalisés sur l'égide du SMO ont considérablement amélioré la qualité de la connexion internet.

Si certains connaissent encore des problèmes de débit, il faut contacter individuellement votre opérateur et lui signaler le problème et généralement une manipulation à distance règle la situation (contrat à remettre à jour par exemple).

Pour connaître votre débit, vous pouvez vous connecter au site : [www.ariase.com](http://www.ariase.com) et lancer le test de débit.

Pour information le débit normal est entre 10 et 25 Mbit/s.



## Logements Route de Blois

Très bientôt les 6 logements construits, route de Blois sous l'égide de Terres de Loire Habitat seront prêts à accueillir leurs locataires.

Les aménagements intérieurs sont en bonne voie de finition et la météo plus clémente va permettre de réaliser le goudronnage des voies d'accès aux logements, au parking de la salle des fêtes ainsi que la réfection du ralentisseur.

Vous êtes tous conviés à l'inauguration officielle qui aura lieu le:

*Mardi 10 avril 2018 à 17h00*

Cette cérémonie sera l'occasion de rendre hommage à Mr Bernard GUILLARD, maire de Mulsans de 1959 à 1983 en dévoilant la plaque de la rue qui portera son nom.

## Cérémonie du 8 mai 2018

Communes de

Mulsans, Villexanton et la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Maves

**CÉRÉMONIE À LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE**

La population est invitée à bien vouloir commémorer la Victoire de 1945

**Mardi 8 mai 2018**

9 h 30 : Dépôt d'une gerbe au monument aux morts de **Mulsans**,

11 h 00 : Rassemblement devant la Mairie de la **Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine**,

11 h 15: Départ du défilé, cérémonie au monument aux morts .

Retour au Foyer Rural de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine pour un vin d'honneur offert par la municipalité.

## Comité des Fêtes

Après une longue période de sommeil, le comité des fêtes se réveille.



Pour débiter, un concours de belote a été organisé le 18 mars 2018 et a réuni 64 participants dans la salle des fêtes.

Pour une première, tout le monde a été satisfait de l'organisation, de l'ambiance et de la qualité des lots.

Ce résultat est encourageant pour l'avenir et permet d'envisager l'organisation d'autres manifestations.

Une nouvelle fois, nous avons besoin de volontaires. Faites vous connaître à la mairie.

*Merci.*

# INFOS SPORTIVES

La 2<sup>ème</sup> phase de la saison 2017-2018 est repartie avec 1 seule équipe engagée en 2<sup>ème</sup> division Départementale Poule B.

Après 4 journées (sur 7), l'équipe n'a pas encore trouvé le chemin de la victoire mais elle espère bien se rattraper lors des 3 dernières journées.

Le 12 Janvier à Chailles s'est déroulé le tournoi Gentlemen organisé par le Comité Départemental Corporatif.

27 équipes se sont rencontrés dans un esprit de fair play et de convivialité. Le tournoi a été remporté par l'entreprise GOYER.

Nous comptons sur les entreprises "Mulsanaises" pour relever le défi l'année prochaine comme elles l'ont si bien fait les années passées.

L'ECHO SPORTIF DE MULSANS TENNIS DE TABLE vous propose une journée détente  
le **Samedi 2 Juin 2018** avec :

« LE TOURNOI DE TENNIS DE TABLE » à 13h30

Ouvert à tous les habitants ou amis de Mulsans, débutant(e)s ou confirmé(e)s.

Inscription gratuite sur place

« LA SOIREE GRILLADE » à 19h30

Menu : Kir

Salades fraîcheur

Grillades accompagnées de Pommes de Terre et Flageolets

Fromage

Tartelette

¼ de vin par repas adulte

Prix :

Adultes : 17 Euros

- 12 ans : 12 Euros

- 7 ans : Gratuit

Inscriptions à l'aide du coupon ci-dessous à retourner avant le vendredi 25 Mai, accompagné du règlement libellé à l'ordre de « ECHO SPORTIF DE MULSANS », à Tania Péguet, 1 rue des Claires à Mulsans.



NOM :

PRENOM :

Nombre de repas à 17 Euros :      x 17 E =

Nombre de repas à 12 Euros :      x 12 E =

Nombre de repas à 0 Euros :      x 0 E =

Chèque joint de ..... Euros à l'ordre de « ECHO SPORTIF DE MULSANS »

## NOUVEAUX ENTREPRENEURS

Deux nouveaux entrepreneurs se sont installés à Mulsans dans des domaines bien différents.

**A**lexandre CABO propose ses services pour aider les personnes qui envisagent des travaux:

- réalisation de plans
- montage de dossier de permis de construire
- aide à la maîtrise d'ouvrage
- recherche d'entrepreneurs
- études d'appels d'offre



**T**homas CHAUMONTEL propose ses services de photographe en intérieur, en extérieur, à domicile, avec du matériel récent. Pour toute occasion privée ou professionnelle.

Contact :

- réseaux sociaux Facebook, Twitter et Flickr : « Thomas Chaumontel Photographe »
- Instagram: « thomas.photographe »
- mail: [thomaschaumontel.photographe@gmail.com](mailto:thomaschaumontel.photographe@gmail.com)
- tél: 06.98.51.94.20

## INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

### LES SENIORS DE MULSANS

Devant le relatif succès de la première édition, il a été décidé que la deuxième foire à la brocante aura lieu le samedi 7 juillet 218, jour de la Saint-Raoul, en centre-bourg.

Renseignements sur les conditions d'accueil et d'exposition au 06 87 54 66 64

L'assemblée générale de l'association se tiendra le mercredi 18 avril, dès 14h30, à la salle des fêtes.

Il est possible que l'association organise un concours de belote au cours du dernier trimestre de cette année. Sauf si d'autres idées émergent parmi ses membres ou de l'extérieur...

**Joyeux printemps à toutes et tous.**



Association d'éducation à l'environnement créée en 1992, agréée par les ministères de l'Éducation nationale, de l'écologie et de la jeunesse et des sports, **l'Observatoire Loire** propose la visite d'un espace de découverte avec deux balcons uniques sur le fleuve. Maquettes, cartes, vidéos, jeux autant d'outils à manipuler dans les ateliers ludiques (Marine de Loire, crues, paysages, continuités écologiques..) pour percer les secrets du fleuve. L'équipe d'animation anime tout un panel d'activités pédagogiques et de découvertes pour tous les publics sur des thématiques ligériennes diversifiées.

**Navigation:** exploration et immersion ligériennes grâce à une flotte de 5bateaux traditionnels qui embarque le public en ballade au cœur de Blois à la découverte du patrimoine et d'une île.

### NAVIGATION BLOIS – PORT DE LA CREUSILLE

*INDIVIDUELS DE MAI À SEPTEMBRE*

**Balade découverte 1h**  
Mai / Juin / Septembre  
Du mardi au samedi à 15h et 16h15

**Juillet et Août**  
Du mardi au vendredi à 15h et 16h15  
Samedi et dimanche à 15h, 16h15 et 17h30  
Adulte : 9€ - Enfants : 7€ (5/13 ans)

**Balade nature 1h30**  
Mardi, jeudi et vendredi à 10h30  
Adulte : 13€ - Enfants : 10€ (5/13 ans)

**Balade au crépuscule 2h**  
Mardi et jeudi - 20h en juillet / 19h en août  
Adulte : 19€ - Enfants : 14€ (5/13 ans)

**Sentier des mariniers**  
Circuit pédestre dans le quartier Vienne  
Tous les jeudis à 11h du 20 juillet au 24 août - 5€ / 4€

*GRUPES D'AVRIL À OCTOBRE  
FLOTTE DE 3 BATEAUX DE 12 PLACES*

**Balade découverte 1h**  
Scolaires : 63€ - Centre de Loisirs : 66€  
CE, associations, autres... 90€ / bateau  
Possibilité de lier la balade avec une autre activité en alternance pour les groupes importants

**Balade nature 1h30**  
Centre de Loisirs 97€ - Scolaires 94€ / bateau  
CE, associations, autres...130€ / bateau

**Balade 2h**  
(crépuscule, déjeuners, dégustations...) : nous contacter

### LA LOIRE SE MET EN SCÈNE LA CHAUSSEE SAINT VICTOR – PARC DES MÈES

*MAI – JUIN – SEPTEMBRE – OCTOBRE*  
Tous les week-ends : 14h30/18h

*JUILLET – AOÛT*  
Du mardi au vendredi : 10h/12h30 - 14h30/18h  
Samedi : Visite animée 10h30/12h30 sur réservation  
Visite libre 14h30/18h  
Dimanche : 10h/12h30 - 14h30/18h30

*VACANCES SCOLAIRES (ZONE B, SAUF NOËL)*  
Du lundi au vendredi : 14h30 à 17h, sauf jours fériés  
Dernière entrée une heure avant la fermeture

Tarif : 4€ / 3€ (5/13 ans)  
Visite animée : 6€

*GRUPES*  
Toute l'année sur réservation

### UN ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE DES BALADES EN BATEAU POUR EXPLORER LA LOIRE

**DÉPART AVEC 4 PASSAGERS MINIMUM**  
**SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE NAVIGATION**  
Réservation obligatoire - 06 24 74 27 87

**ASSOCIATION D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DEPUIS 1992**  
PARC DES MÈES - LEVÉE DE LA LOIRE - 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR  
02 54 56 09 24 - [www.observatoireloire.fr](http://www.observatoireloire.fr)  
info@observatoireloire.fr

L'Observatoire Loire, contribue à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en favorisant, auprès des habitants, l'appropriation du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial comme paysage culturel.

# DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL

La réalisation du bulletin municipal a un coût:

4 bulletins par an  
12 pages par bulletin  
250 exemplaires

soit 12 000 feuilles de papier, de l'encre noire et de couleur.

Il est temps de se responsabiliser pour faire des économies et contribuer modestement à la sauvegarde de notre planète.

C'est pourquoi, nous vous proposons de recevoir le bulletin municipal par internet. Vous pourrez l'archiver dans un fichier, facile à consulter et sans risque de l'égarer contrairement à la version papier.

Vous pouvez vous inscrire à la mairie en précisant votre nom, prénom, adresse postale et mail ou avec le coupon réponse ci-dessous:

Bien sur vous pourrez revenir sur votre décision si cela ne vous satisfait pas.

Merci.



Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr       Mme

Nom: .....Prénom: .....

Adresse: .....

Mail: .....@.....